

*Initiatives parlementaires*

Toutefois, ce qu'il y a de formidable dans la tradition parlementaire britannique, c'est que l'on peut continuer de se comporter en gentlemen et rester des amis, même quand on n'est pas d'accord avec ce que dit un ou une collègue.

Notre débat touche le Canada, et les députés ne sont pas sans savoir que, le Canada, je l'ai dans le sang, qu'il est mon amour, ma passion, que je lui suis à jamais dévoué.

Je me souviens qu'il y a bien des années, quand j'étais jeune député, en 1964, je prenais place aux côtés d'un député qui m'avait dit qu'il n'était pas nécessaire d'être citoyen canadien pour pouvoir siéger à la Chambre des communes, qu'il était lui-même sujet britannique. Les jeunes du Canada ne me croiront peut-être pas. Il y avait ici, à la Chambre des communes, des députés qui n'étaient pas citoyens canadiens parce qu'ils étaient couverts par cette loi.

Nous avons changé tout cela. J'ai négocié avec mon ami, le très honorable John Diefenbaker. Nous avons donné à ces députés cinq ans pour se faire inscrire sur les listes électorales en tant que Canadiens. Il fallait être citoyen canadien. Je voulais que ça se fasse tout de suite, mais certains ne voulaient rien savoir. Après négociations, nous avons obtenu une clause de droits acquis de cinq ans. Maintenant, il faut être citoyen canadien pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales.

C'est de cela que nous parlons quand nous parlons du Canada. Nous parlons d'évolution. Nous ne croyons pas à la révolution. D'une colonie française, notre pays est peu à peu devenu une colonie britannique, partiellement autonome, indépendante. Nous avons lutté pendant près de 100 ans pour avoir un drapeau canadien. J'ai voté en ce sens. Nous avons un hymne national composé par un Canadien français en 1880 et, maintenant, 100 ans plus tard, on chante ô Canada, Terre de nos aïeux.

Il y a bien des années, j'ai présenté un projet de loi à la Chambre et je le présenterais à nouveau. Je voulais qu'on modifie graduellement le billet de un dollar. Pourquoi? Pour montrer aux néo-Canadiens qui ne connaissent aucunement le Canada que, ensemble, nous nous créons une nouvelle identité appelée Canada.

Mais nous ne voulons pas insulter notre monarchie, ni les Canadiens qui y croient fermement. J'ai déjà prêté le serment d'allégeance à notre gracieuse reine à 11 reprises, 9 fois comme député, une fois comme élève-officier dans les forces armées à Shilo, au Manitoba, lorsque j'étais étudiant, et très récemment, comme membre du Conseil privé. Je crois à cela, mais je crois aussi à l'évolution du Canada. J'estime que nous pouvons avoir un billet de ce genre sans manquer de respect à la reine. Nous avons fait la même chose avec le dollar canadien. Nous

avons agi avec lenteur et nous avons finalement eu un billet de 2 \$. Nous avons dit ensuite que nous devrions canadianiser la monnaie, aussi nous avons eu sir Wilfrid Laurier, et qui aujourd'hui s'opposerait à un billet de 5 \$ à l'effigie de sir Wilfrid Laurier.

• (1550)

Nous avons dit alors: «Et le premier grand premier ministre conservateur du Canada, John A. Macdonald?» Nous avons donc gardé la reine sur le billet de 20 \$. Je ne suis pas conservateur aussi je n'ai pas de billet de 50 \$ ou de 100 \$ dans ma poche, mais je sais que le billet de 100 \$ représente Borden et que le billet de 50 \$ représente Mackenzie King.

Moi, un libéral, j'ai proposé, il y a bien des années, que le billet canadien de 2 \$ représente Diefenbaker parce que c'est un personnage historique canadien. J'ai proposé que le billet de 20 \$ représente M. Louis St. Laurent et par la suite, à l'avenir, d'autres premiers ministres qui auront bien servi le Canada.

Ce n'est pas être anti-britannique, car je ne le serais pas. Il ne s'agit pas de contester pour le plaisir de la chose, car je préférerais m'abstenir. Il s'agit simplement d'apprendre petit à petit aux jeunes Canadiens en quoi consiste le Canada, c'est-à-dire un pays où on apprend graduellement à respecter les traditions, une société qui s'affirme lentement en canadianisant ses institutions.

Le fait de jurer allégeance au Canada, ses lois et son autorité légale a une signification. Qui est l'autorité légale au Canada? C'est la monarchie constitutionnelle, la reine. Toutefois, quand quelqu'un prêle un serment d'allégeance, il promet allégeance à quelque chose qu'il peut voir, qu'il peut comprendre et dont il est fier.

Certaines personnes disent que notre gracieuse reine sera peut-être le dernier souverain du Canada. Je réponds: «Vive la reine», même si elle doit être notre dernier souverain. Je lui souhaite longue vie et beaucoup de santé. Cependant, lorsqu'elle mourra, les Canadiens prendront peut-être une décision soudaine, avec toutefois la grâce dont ils ont toujours fait preuve, contrairement aux Australiens qui ont déclaré: «Nous ne voulons plus de Sa Majesté la reine Elizabeth II comme chef d'État.» Et c'en était fini.

Au Canada, lorsque Sa Majesté la reine du Canada mourra ou abdiquera, nous pourrions commencer par dire, comme le veut la longue tradition canadienne, que c'est le dernier monarque du Canada et que tous ses pouvoirs, qui sont assez restreints, seront désormais confiés au gouverneur général, jusqu'à ce que les Canadiens aient assez de maturité et de détermination pour décider quel genre de chef d'État ils veulent, mais le nouveau chef d'État sera canadien.